

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 04 avril 2022

Le 04 avril 2022, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 30/03/2022.

Étaient Présents : Mmes MICHEL-DURAND-GIL-SOUBEYRAND-DEMOMENT-EBERLAND-SUSSELIN

Mrs CERVINO-MARAINÉ-VINCENT-CHAMPETIER

Secrétaire de séance : Mme EBERLAND

Délibération sur le vote des deux taxes locales 2022 :

Mme la Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de fixer les taux communaux 2022 des 2 taxes locales. Elle rappelle les taux de 2021 :

-Taxe foncière sur bâti : 40.18 %

-Taxe foncière sur non bâti : 162.96 %

Mme la Maire informe que le nouveau schéma de financement des Collectivités locales de 2021 a prévu que le taux de référence de la T.F.P.B (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) était égal à la **somme** des taux communal et départemental.

Comme en 2021, le taux communal n'augmente pas, il s'agit d'une nouvelle répartition du montant de la TFPB.

Les taux suivants sont appliqués pour l'année 2022 comme suit :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.18 %

-Taxe foncière sur le non bâti : 162.96 %

Le produit fiscal attendu est de 172 136,02 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération sur l'approbation du Budget communal 2022

Sous la présidence de Mme la Maire, le conseil municipal examine le Budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	452 352.91 €	217 743.30 €
RECETTES	452 352.91 €	217 743.30 €

Voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération sur l'attribution du montant des subventions aux associations en 2022

La Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer le montant à verser aux associations pour l'année 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'attribuer :

100 € au Club « Les Frigoules »

100 € à l'ACCA

50 € à l'Association des anciens combattants

50 € à l'ADMR

50 € à l'Aéro Club d'Aubenas Vals

100 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers
50 € pour les Sapeurs forestiers
50 € pour le Secours Populaire
50 € pour la Croix Rouge
50 € au FSE du Collège Laboissière de Villeneuve de Berg
50 € à l'Association « Les Amis du Vieux Lanås »
100 € au Comité d'Animation
100 € à l'association des Bulles et des Grains
50 € à l'A.A.P.P.M.A.(Association agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques)

Délibération relative au recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité *et/ou* faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Sur le rapport de Madame la Maire, le conseil décide

- d'autoriser Madame la Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité *et/ou* faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, dans les conditions fixées par l'article 3 – 1^o *et/ou* l'article 3 – 2^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Elle sera chargée de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence (*par exemple*).

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adopté à l'unanimité.

Délibération sur l'autorisation de recrutement en contrat aidé

Mme la maire expose au conseil municipal qu'il est possible de bénéficier d'un contrat aidé pour suppléer à l'absence d'un agent technique titulaire.

Mme la Maire propose donc au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'une personne en contrat aidé, dans le cadre du renfort de l'équipe technique.

Celui-ci a la possibilité de se former dans un domaine choisi, permettant de développer des compétences. Ceci étant une opportunité qu'il est souhaitable de mettre en œuvre, pour répondre au cahier des charges du contrat aidé et pour la continuité du service.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recours à un contrat aidé sur le poste suivant :

-agent d'entretien à temps non complet de 26h hebdomadaires, pendant 6 mois.

-autorise Mme la maire à effectuer le recrutement nécessaire et à signer le contrat correspondant.

-le contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétence) est ouvert pour un jeune de moins de 26 ans, à raison de 26h par semaine. La prise en charge est de 40% au lieu de 80%. Une provision budgétaire a été prévue dans ce sens.

-Comptes-rendus des réunions de la CCGA :

-Commission agriculture : présentation de la nouvelle chargée de mission Mercedes Guevarra embauchée sur 3 communautés de communes pour principalement accompagner les producteurs locaux, rechercher du foncier, créer des jardins familiaux

-Commission O.M : 4 nouvelles colonnes O.M ont été livrées sur le territoire et 10 colonnes pour les cartons. Pour Lanås, les OM et les poubelles jaunes cet été seront collectées 2 fois par semaine et les cartons une fois. Les colonnes et bacs O.M seront lavés en juin et octobre.

-Commission C.T.G (Contrat Territorial Global) : plusieurs réunions sous formes d'ateliers ont eu lieu sur différents thèmes (Logement et Habitat, Social, Jeunesse 7-11 ans, 12-30 ans, 0-6 ans, parentalité) avec la participation de nombreux partenaires sociaux dont la CAF, l'ARS. Le résultat des échanges sera présenté en juin.

-PLUi : dernière réunion le 7 avril à Vallon. Une présentation sur la commune de Lanås sera programmée en juin.

-Comptes-rendus des réunions des syndicats :

SIVOM : présentation et vote du budget. Un bilan des travaux en 2021 a été fait, dont 2 faits à Lanas .
(Chemin des Bras, rue de Laborie)

SICTOBA : le budget a été voté. La valorisation de certains métaux a entraîné une rentrée d'argent, ce qui est très positif.

-Accompagnement du CAUE (Conseil Architecture et Urbanisme) pour le projet des Auches

Pendant un an. Une rencontre aura lieu fin mai début juin avec signature d'une convention.

-Rencontre avec les organisateurs du Rallye du Bas Vivarais :

Points positifs de l'évènement : parcours très appréciés par les pilotes, engouement du public. Cependant, la question de la sécurité a été soulevée, car trop de spectateurs à gérer à certains endroits.

Il y a un projet de créations de zones pour le public, au bout de la piste de l'aérodrome. L'état de la voirie a été soulevé avec une demande de participation des sponsors.

-Programmation d'une rencontre avec Natura 2000 : afin de gérer au mieux le pastoralisme, une rencontre avec les différents partenaires va être programmée prochainement.

-Point sur l'élection présidentielle : le bureau de vote a été constitué, pour assurer une permanence de 8h à 19h.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.